



Association Fribourgeoise d'Économie Forestière
Freiburgischer Verband für Waldwirtschaft

ASSEMBLEE

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
du samedi 09.05.2009 à 09h00,
à l'Auberge Communale, à Ecuwillens

Président : M. Gilles Schorderet
Secrétaire : M. Thierry Sottas, FPE - Bulle
Présents : 54 membres, selon liste des présences

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2008
3. Rapport annuel du président
4. Bilan de la présence de la forêt fribourgeoise à la Foire de Fribourg 2008
5. Compte d'exploitation et bilan de l'exercice 2008
6. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux organes responsables
7. Budget 2009 et approbation
8. Information sur Friholz SA par M. Félix Bürdel, Président du Conseil d'administration
9. Intervention de M. le Conseiller d'Etat Pascal Corninboeuf
10. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'assemblée

M. Gilles Schorderet, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux invités, aux membres de l'AFEF et à la presse.

Il relève tout particulièrement la présence de :

- M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf,
- M. Pierre-André Page, Président du Grand-Conseil,
- M. le Conseiller national Jean-François Rime et Président de l'Industrie du bois Suisse
- Mmes et MM. les Députés de la Sarine,
- M. Jean-Marc Aebischer, représentant de la Commune d'Hauterive,
- M. Thomas Abt, inspecteur cantonal des forêts du canton de Lucerne,
- M. Roland Furrer, responsable des relations publiques de l'EFS,
- M. Pierre Lancoud, Directeur de La Forestière AFV-BV,
- M. Stéphane Flückiger, gérant de l'Association des propriétaires de forêts bernois,
- M. Félix Bürdel, Président de Friholz SA,
- M. Gil Lötscher, gérant de Friholz SA,
- M. Michel Niquille, secrétaire de Lignum Fribourg,
- M. Heinz Bucher, Président de l'Association des Forestiers Fribourgeois,
- M. Jacques Galley, Président du Syndicat du Personnel Forestier Fribourgeois,
- M. Bruno Fasel, Président de la Fédération des chasseurs fribourgeois,
- M. Benoît Weber, concepteur du stand intérieur à la Foire de Fribourg,
- M. Frédéric Lehmann, concepteur et responsable avec M. Jacques Galley du stand extérieur à la Foire de Fribourg,
- M. Bertrand Zamofing, auteur et metteur en scène de l'inauguration de la Foire de Fribourg,
- Mlle Alyson Perriard, actrice de la mise en scène lors de l'inauguration de la Foire de Fribourg, accompagnée de sa maman, Mme Aline Perriard,
- MM. les ingénieurs forestiers cantonaux,
- Mmes et MM. les représentants de la presse.

M. Gilles Schorderet donne la parole à M. Fritz Burkhalter, vice-président, qui souhaite la bienvenue en allemand.

La parole est donnée à M. Jean-Marc Aebischer, représentant de la Commune d'Hauterive, qui souhaite à son tour la bienvenue et présente sa commune. La Commune d'Hauterive a le plaisir d'offrir l'apéritif qui suivra l'assemblée.

L'ordre du jour était joint à la convocation. Il n'appelle aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

MM. Stéphane Bonfils, Christian Crausaz, Ueli Minder et Guy Perroud sont nommés scrutateurs de cette assemblée.

Afin d'établir le quorum, M. Gilles Schorderet demande aux membres présents de lever leurs bulletins de vote. Le total des bulletins de vote est de 145. La majorité se situe par conséquent à 73 voix. Le président rappelle qu'une personne ne peut représenter que six droits de vote au maximum.

Le président déclare l'assemblée générale valablement constituée.

M. Pierre-André Page, Président du Grand Conseil, transmet les salutations du parlement cantonal. Il encourage l'AFEF à poursuivre son travail pour la défense de l'économie forestière et des propriétaires forestiers du canton de Fribourg. Il félicite la forêt fribourgeoise pour sa présence très remarquée et appréciée à la Foire de Fribourg.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2008

Le procès-verbal de la dernière assemblée pouvait être consulté au secrétariat de l'association ou sur notre site Internet www.afef.ch.

La lecture de celui-ci n'est pas demandée et aucune remarque n'est formulée.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2008 est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

3. Rapport annuel du président

Mesdames et Messieurs,

Il est de coutume que lors de notre assemblée générale, le président de l'association présente un rapport sur l'année écoulée.

Ce rapport peut être plus ou moins circonstancié sur l'évolution du marché des grumes, sur l'état sanitaire de nos forêts, sur les activités de votre comité et de son lobbying politique.

La multiplication des sites Internet tels que celui du service des forêts et de la faune, du site de notre association faîtière l'économie forestière suisse, des nombreuses associations cantonales et régionales, à commencer par celui de l'AFEF, me font penser que dans mes rapports je répète des informations qui sont déjà connues de tous nos membres.

Etant donné qu'au point suivant de notre ordre du jour je vais vous présenter le bilan de la présence de la forêt fribourgeoise à la foire de fribourg 2008, je me limiterai donc à vous faire part des actions et des considérations de votre comité.

L'année écoulée fut une année chargée pour notre association. Notre présence à la foire de Fribourg fut sans conteste le point fort de l'année 2008, et nous y reviendrons.

Au niveau de la négociation en vue de la ratification d'une convention collective de travail pour le personnel forestier fribourgeois, je ne peux que me réjouir de l'état d'esprit positif qui a régné lors des deux premières séances qui ont réuni les représentants des employeurs (AFEF et AREF) et les représentants du syndicat Syna ainsi que du personnel forestier. Je suis convaincu que nous arriverons à l'aboutissement du résultat souhaité dans un délai raisonnable et ceci à la satisfaction de tous les partenaires. Bien sur ces discussions prennent du temps, chacun doit mettre de l'eau dans son vin mais cette convention est dans l'intérêt de toute l'économie forestière.

Les négociations prennent du temps, et on l'a bien vu avec la signature des contrats qui lient le groupe E et certaines de nos corporations forestières. Lors de notre dernière assemblée le 10 mai 2008, je vous informais que le groupe E avait donné son accord verbal pour une augmentation du prix du bois énergie. Le prix du kW passant rétroactivement de 3.15 ct à 3.6ct au 1er janvier 2008 et à 4.5 ct/kW au 1er avril.

Et bien il a fallu attendre le 27 janvier 2009 pour que les contrats soient signés. Le libellé de certains articles, la durée du contrat et l'indexation ont donné lieu à de nombreuses discussions qui se sont soldées par une réussite puisque les revendications de notre association ont été entendues par le Groupe E.

En ce qui concerne la certification de nos forêts, suite à la décision de l'assemblée du 10 mai 2008 notre association n'est plus certifiée FSC /PEFC. Dorénavant, les membres qui certifient leurs forêts le font via l'Association bernoise des propriétaires forestiers. Votre comité a nommé monsieur Louis Page représentant de notre association au sein de la commission de certification des propriétaires forestiers bernois.

Le 9 juin 2008 une lettre a été envoyée à tous les gardes forestiers du canton ainsi qu'aux ingénieurs des arrondissements 1 à 6 pour les informer de la procédure à suivre en cas de certification et pour les rendre attentif au fait que leurs forêts n'étaient plus au bénéfice des certificats FSC/PEFC. Par conséquent, nous invitons les propriétaires concernés à faire abstraction de toute référence à ces labels sur les documents relatifs à l'exploitation de leurs forêts.

Malheureusement tous les gardes forestiers n'ont pas pris garde à ces indications et ont continué d'apposer les logos sur les factures des bois vendus en été 2008. Cela a posé problème lors des audits effectués en automne dernier et fortement ralenti la procédure de recertification. Nous le regrettons mais cet état de fait est totalement indépendant de la volonté et du travail de votre comité.

Le comité a également nommé monsieur Henri Buchs comme représentant de l'AFEF au sein du conseil d'administration de Friholz SA.

Je ne reviendrai pas sur le courrier qui vous a été envoyé pour manifester le soutien de votre comité à cette société de commercialisation. Je vous rappelle qu'elle appartient aux propriétaires forestiers et travaille dans l'intérêt de ceux-ci.

La modification de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles adoptée par le grand conseil fribourgeois le 1er juillet a également occupé votre comité. Cette modification due à la réforme de la péréquation financière et à la nouvelle répartition des tâches entre la confédération et les cantons a été soutenue par les membres du club du bois et de la forêt. Certains députés ont réussi à faire passer des amendements profitables à l'entretien de nos forêts et aux propriétaires privés.

Le lobbying politique et la communication sont de la plus haute importance pour les associations de propriétaires forestiers. Notre comité regrette une certaine inertie de notre association faîtière, l'économie forestière suisse. Peut-être que nous n'avons pas toutes les données, mais il nous semble que notre comité central est quelque peu empêtré dans la réforme de l'organisation de l'EFS et de son financement. De notre avis il ne réagit pas assez vite et pas assez vigoureusement aux événements et à ce qui se passe au Chambres fédérales. Un exemple, le 2ème programme de relance de la confédération. L'aspect forestier y est laissé pour compte, des 710 millions investis, seul 4 millions le sont pour la forêt et uniquement dans le but de promouvoir la biodiversité. Il nous semble qu'il y a nettement mieux à faire.

Le 3ème programme de relance sera discuté aux chambres fédérales au mois de juin. Nous venons d'écrire à l'EFS avec copie aux parlementaires fédéraux fribourgeois pour qu'ils s'engagent à ce que la forêt soit mieux prise en compte dans ce programme.

Une augmentation du forfait à l'hectare et une augmentation du volume des crédits annuels sont absolument nécessaires tant pour les forêts protectrices que pour les soins aux jeunes forêts.

Il faut savoir que jusqu'au 1^{er} janvier 2008, la confédération subventionnait l'entretien des forêts fribourgeoises à hauteur de 36 francs par habitant et par année, aujourd'hui ce n'est plus que 17 francs par habitant. Le canton ne peut pas suppléer en totalité ce déficit de la confédération et j'ai bien peur que nombre de travaux ne seront plus entrepris par les propriétaires forestiers. On imagine les conséquences négatives pour l'emploi, pour la qualité de nos forêts et pour la sécurité de nos concitoyens.

Je vais terminer mon rapport sur une note positive. Lors de la foire de Fribourg j'ai pu me rendre compte que la majorité de la population est consciente que nos forêts sont une richesse pour tous et que l'argent investi pour son entretien est bien placé. Reste à convaincre l'OFEV, les parlementaires fédéraux et le Conseil Fédéral.

Merci de votre attention.

Gilles Schorderet

4. Bilan de la présence de la forêt fribourgeoise à la Foire de Fribourg 2008

M. Gilles Schorderet présente le film de la scène jouée lors de l'inauguration de la Foire de Fribourg. Ce film en dit long sur l'image donnée par la forêt fribourgeoise à cette manifestation.

L'union de l'AFEF avec les entrepreneurs forestiers, le syndicat du personnel forestier, les chasseurs fribourgeois et sans oublier le service des forêts et de la faune fut une véritable réussite. L'ambiance et la camaraderie qui ont régné lors du montage, de la présence sur les stands et du démontage sont à relever et à saluer.

Le président lit quelques extraits du communiqué de presse du Comité d'organisation de la Foire de Fribourg au sujet de l'édition 2008. Ces mots font d'autant plus plaisir qu'ils sont dits par l'organisateur de la manifestation.

« Que du bonheur ! » : ces mots évoqués par M. Ruedi Vonlanthen lors de son discours d'inauguration de la Foire de Fribourg 2008 sont plus éloquents encore au bilan de fin de manifestation. Le thème de la forêt a séduit la population fribourgeoise et a apporté à la Foire une touche précieuse de convivialité. Les organisateurs sont enchantés de la réussite de l'édition 2008. Le Comité d'organisation a tenu à relever le professionnalisme de leur organisation. La forêt et les métiers du bois ont fédéré le public fribourgeois.

Le choix du Comité d'organisation de la Foire de Fribourg de dédier l'édition 2008 à la forêt a été des plus judicieux. L'enthousiasme des visiteurs, de même que l'émotion, étaient indéniablement au rendez-vous. Les nombreuses animations proposées par l'AFEF et ses partenaires ont su réjouir le public par leur qualité et leur originalité. Comme par exemple, le nombre de commentaires impressionnés récoltés par les organisateurs à propos de l'imposante entrée de la Foire faite de troncs entassés les un sur les autres. Le communiqué souligne les propos de M. Walter Schwab, Chef du service des forêts et de la

faune : « *L'intérêt qu'a apporté le public à la forêt lui a fait prendre conscience de l'importance qu'elle a dans notre quotidien et du souci permanent qu'il faut lui accorder. Nous sommes vraiment satisfaits du succès de nos expositions.* ».

Cette réussite est le résultat du travail d'une nombreuse équipe que l'on peut féliciter :

le comité de pilotage :

- MM. Frédéric Lehmann et Jacques Galley qui ont imaginé et géré le magnifique stand extérieur et l'imposante entrée ;
- MM. Michel Spycher et Walter Schwab pour la mise sur pied de la conférence et l'organisation de la présence sur le stand intérieur du personnel du service forestier ;
- M. Michel Reynaud pour la décoration des chasseurs et l'organisation des démonstrations de chiens de chasse ;
- M. Andréas Aebersold toujours attentif aux finances ;
- M. Thierry Sottas pour la gestion de l'administration.

Mais également :

- M. Benoît Weber qui a su trouver les idées et le matériel rendant le stand intérieur très attrayant. M. Gilles Schorderet avoue que quand M. Benoît Weber a commencé à parler de boîtes de conserves, de cartons et de saucissons, il s'est demandé où cela allait nous emmener. Le résultat prouve que le comité a eu raison de lui faire confiance.
- Le personnel forestier fribourgeois lui s'est investi dans cette entreprise d'une façon admirable, sa motivation et son engagement sont à féliciter. Et pourtant, certains ont eu des tâches ingrates. Par exemple, ces bûcherons d'une corporation qui n'ont effectué que des travaux de montage en usine.
- A féliciter également, tous ceux qui ont imaginé et réalisé les magnifiques chaises forestières, fil vert de la Foire.
- Les entrepreneurs forestiers eux se sont engagés pour cette manifestation de manière impressionnante. Au prorata du nombre de leurs membres, ce sont certainement eux qui se sont le plus engagés. Ils ont mis énormément de temps, mais également d'argent pour assurer leur présence à la Foire.
- Les chasseurs, après quelques soucis, nous ont présenté une galerie d'animaux attrayante et des présentations de chiens de chasse qui ont intéressé le public.
- Merci également aux membres des comités des unités de gestion et corporations forestières, ainsi qu'aux conseillers communaux, au personnel du SFF pour toutes ces heures de présence sur le stand intérieur.

Après ces remerciements, M. Gilles Schorderet demandent aux personnes suivantes de le rejoindre :

- Mlle. Alyson Perriard,
- sa maman, Mme Aline Perriard,
- M. le conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf
- M. Bertrand Zamofing.

Ces personnes sont les acteurs et metteur en scène de la pièce interprétée lors de l'inauguration de la Foire.

M. Bertrand Zamofing, le garde-forestier de la corporation de la Sonnaz qui a su écrire et mettre en scène une pièce très vivante et réaliste. Une scène que l'on pourrait vivre à de nombreuses reprises dans nos forêts fribourgeoises, mais cela aurait aussi pu être un jeune bûcheron expliquant à une personne plus âgée pourquoi l'on abat encore des arbres dans nos forêts. M. Gilles Schorderet remercie vivement M. Bertrand Zamofing pour l'écriture de cette pièce qui a reflété à elle-seule toute les raisons de la présence de la forêt fribourgeoise à la Foire de Fribourg.

Alyson l'actrice, qui, par sa jeunesse, son assurance et son naturel a épaté la galerie. Le président félicite Alyson d'avoir été lors de l'inauguration, le porte-drapeau de toute la forêt fribourgeoise.

Un grand merci également à Mme Aline Perriard, la maman de la star, qui l'a aidé à répéter et qui l'a encouragée.

Enfin, M. Gilles Schorderet tient à remercier M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf pour avoir accepté de se transformer en vieux bûcheron et ne pas avoir hésité à se faire acteur pour expliquer à la population toutes les valeurs de la forêt.

Le président présente maintenant le résultat financier de l'opération.

Coût total stand intérieur	46'038.25
Coût total stand extérieur	52'788.80
Coût total frais généraux	19'709.55
Coût total	118'536.60
./. Participation des corporations et unité de gestion n'ayant pas effectué les 40 he	-22'060.00
Solde à prendre en charge par le canton de Fribourg et l'AFEF	96'476.60
Participation du canton de Fribourg	50'000.00
Participation de l'AFEF	46'476.60

Le budget est tenu car il était prévu une participation de Fr 55'000.- de l'AFEF et de Fr. 55'000.- du canton.

Tout n'a pourtant pas été simple. Comme annoncé lors de l'assemblée générale 2008, l'AFEF a facturé aux corporations, au tarif de Fr. 45.-/heure, les heures manquantes pour arriver à une mise à disposition de personnel de 40 à 45 heures. Etant donné le résultat financier, l'AFEF a décidé de s'en tenir à 40 heures de mise à disposition de personnel.

M. Gilles Schorderet explique qu'il était prévu de répartir les travaux de montage entre d'avantage de corporations. Toutefois, le comité d'organisation s'est vite rendu compte qu'il était irréaliste de changer tous les jours de personnel. Par exemple, celui qui avait commencé à monter une paroi devait la finir.

Il n'était pas non plus économique et écologique de faire venir des corporations de l'autre bout du canton. Il faut savoir qu'aucun déplacement n'a été indemnisé et que les heures ont été payées aux corporations au tarif de Fr. 50.-/heure. Le président précise encore que les corporations qui ont travaillé au montage ont elles aussi offert les 40 heures mentionnées précédemment.

Concernant les présences sur les stands, les heures effectuées par le personnel forestier ont été prises en comptes dans le calcul des 40 heures à offrir. Par contre, les heures effectuées par les représentants des associations, des corporations ou des communes n'ont pas été prise en compte.

M. Gilles Schorderet insiste sur le fait qu'il est impossible pour une organisation telle que l'AFEF, d'organiser un tel événement sans du bénévolat. Cette présence à la Foire de Fribourg était la fête de la forêt et à l'image d'une fête des musiques ou d'autres manifestations sportives organisées dans notre canton, sans le bénévolat, il n'y aurait tout simplement pas de fête.

Pour le président, comme pour le reste du comité d'organisation, notre présence à la Foire a été une réussite, mais l'on fera encore mieux la prochaine fois.

5. Comptes d'exploitation et bilan de l'exercice 2008

Les comptes ont été joints à la convocation.

M. Thierry Sottas présente et commente les comptes 2008 de l'association. Le total des recettes se monte à Fr. 65'576.- pour un total de dépenses de Fr. 110'992.20, d'où une perte de Fr. 45'416.20.

Ce résultat exceptionnel est dû aux charges liées à la participation à la Foire de Fribourg.

La fortune au 31.12.2008 se monte à Fr. 180'095.11.

6. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux organes responsables

Les comptes de l'exercice 2008 ont été vérifiés par la Fiduciaire Fiduconsult SA à Bulle.

M. Andréas Aebersold donne lecture du rapport de l'organe de révision daté du 8 mai 2009.

Aucune remarque n'est formulée par ladite fiduciaire et les comptes 2008 sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité, avec décharge au caissier et aux organes responsables.

Décision :

Aucune remarque n'est formulée par ladite fiduciaire et les comptes 2008 sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité, avec décharge au caissier et aux organes responsables.

7. Budget 2009 et approbation

M. Thierry Sottas présente le budget de l'association pour l'exercice 2009.

Celui-ci totalise Fr. 62'000.- de recettes pour Fr. 61'400.- de charges, soit un bénéfice budgété de Fr.600.-.

Décision :

Le budget 2009 est accepté à l'unanimité.

8. Informations sur Friholz SA

M. Félix Bürdel, président de Friholz SA, informe l'assemblée sur les points suivants :

- 2008 est la première année où M. Gil Lötscher a fonctionné comme gérant durant toute l'année ;
- les volumes de bois commercialisés ont augmenté durant l'année 2008 ;
- 2008 est également la première année où certains actionnaires ont confié la totalité de leurs ventes à Friholz SA ;
- le but pour 2009 est de commercialiser 25 à 30'000 m³ de bois pour avoir d'avantage de poids lors des discussions des prix ;
- la prochaine assemblée générale de Friholz SA fixée au 19.05.2009.

En conclusion, M. Félix Bürdel encourage les membres de l'AFEF à faire confiance et à tester les services de Friholz SA, cette centrale de vente appartenant aux propriétaires forestiers et travaillant dans l'intérêt des propriétaires forestiers.

9. Intervention de M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf

M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf présente à l'assemblée des informations sur les points suivants :

- félicitations à tous les partenaires et acteurs de la réussite de la présence de la forêt fribourgeoise à la Foire de Fribourg ;
- le 4 mai dernier, la 31^{ème} unité de gestion à vue le jour. Le processus des restructurations forestières dans le canton est ainsi terminé. Merci aux communes d'avoir vu l'intérêt de ces regroupements. Merci au personnel forestier qui a vécu et accepté ces changements ;
- la mise en place des conventions programmes 2008-2011 avec la Confédération ;
- la diminution des crédits de la Confédération et les incidences au niveau cantonal.

10. Divers et propositions individuelles

M. Dominique Schaller, ingénieur forestier, prend la parole en tant que membre du comité du projet Aventibois. Deux sites sont actuellement à l'étude. Il s'agit de Grandson et Moudon. Des appels d'offres ont été lancés auprès des scieurs et fournisseurs d'énergie. Une étude du bois à disposition est actuellement en cours. Les propriétaires forestiers seront approchés pour participer à l'achat du sol.

M. le Conseiller national Jean-François Rime accuse réception du courrier de l'AFEF au sujet du 3^{ème} plan de relance de la Confédération. L'AFEF demande une augmentation des aides annuelles, mais cela ne fait pas partie concrètement de ce 3^{ème} plan de relance.

M. Bernard Noble, forestier à la corporation d'Estavayer-le-Lac, estime que Friholz SA devrait collaborer avec La Forestière afin d'augmenter ses volumes de commercialisation. Il faut part également de son mécontentement dans la gestion de la certification pour l'Association des propriétaires forestiers bernois (PFB).

M. Stefan Flückiter, gérant des PFB, explique les raisons des difficultés que rencontrent actuellement les propriétaires forestiers fribourgeois pour obtenir la certification. SGS a constaté que des propriétaires avaient continué à utiliser les certificats alors qu'ils n'en avaient théoriquement plus le droit. SGS a par conséquent demandé à ces propriétaires d'écrire à leurs acheteurs pour expliquer l'erreur et que les bois vendus n'étaient pas certifiés. La demande de bois certifiée est en augmentation, mais le prix du bois certifié n'est toujours pas supérieur à celui du bois non-certifié.

M. Pierre Lancoud, directeur de La Forestière, est ouvert à la discussion avec Friholz SA pour une éventuelle collaboration. En tant que membre du comité central de l'Economie Forestière Suisse, il informe que l'EFS refuse les nouvelles normes de gestions de l'OFEF. Par ailleurs, des élections auront lieu cette automne au comité central et il serait bien qu'un romand soit élu. M. Pierre Lancoud encourage le canton de Fribourg a présenté un candidat. La nouvelle organisation de l'EFS est son nouveau mode de financement seront votés à la prochaine assemblée des délégués.

M. Hans Perler, président de la corporation Galm, demande dans quelle mesure l'AFEF va participer aux frais de la recertification. M. Gilles Schorderet rappelle que le système a déjà été expliqué lors des assemblées précédentes. L'AFEF prendra à sa charge les contributions 2009 et 2010 des membres certifiés lors de la 3^{ème} tranche et qui n'ont bénéficié des certificats que trois ans ou lieu des cinq années payées. Si ces membres décident de ne pas se recertifier ou qu'ils le font plus tard, l'AFEF ne paiera aucun montant. Les membres certifiés lors des deux premières tranches ne recevront aucune participation de l'AFEF pour la recertification étant donné qu'ils ont pu utiliser les certificats durant les cinq années payées.

M. Fritz Burkhalter, remercie le président M. Gilles Schorderet pour tout le travail effectué et son dévouement à la défense des propriétaires forestiers fribourgeois.

Au terme de cette assemblée annuelle, le président remercie ses collègues du comité pour leur soutien, les membres de la commission de certification et le secrétariat pour tout le travail effectué.

**Association Fribourgeoise
d'Economie Forestière**



Thierry Sottas, secrétaire patronal